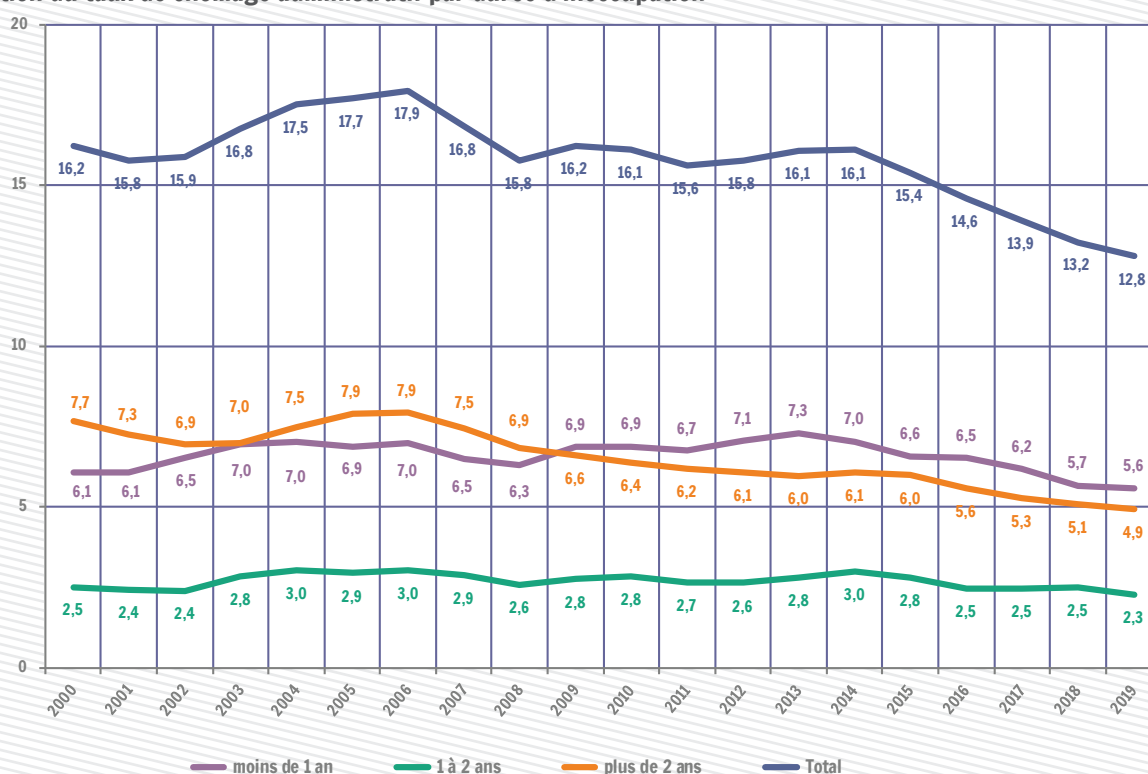


Evolution du chômage administratif

-0,4 p.p.

12,8 % des Wallons actifs sur le marché du travail (15 à 64 ans) sont demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en 2019, soit 0,4 point de % en moins qu'en 2018

Evolution du taux de chômage administratif par durée d'inoccupation



Sources : ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, moyennes annuelles

On observe une hausse de 2,0 points de pourcentage du taux de chômage administratif entre 2002 et 2006, suivie d'une baisse d'1,9 p.p. les deux années suivantes et ensuite d'une stabilisation du taux entre 15,8 % et 16,1 % jusqu'en 2014. A partir de 2014, le taux de chômage n'a pas cessé de reculer passant de 16,1 % en 2014 à 12,8 % en 2019 (soit un recul de 3,3 p.p.), le taux le plus bas de la période observée.

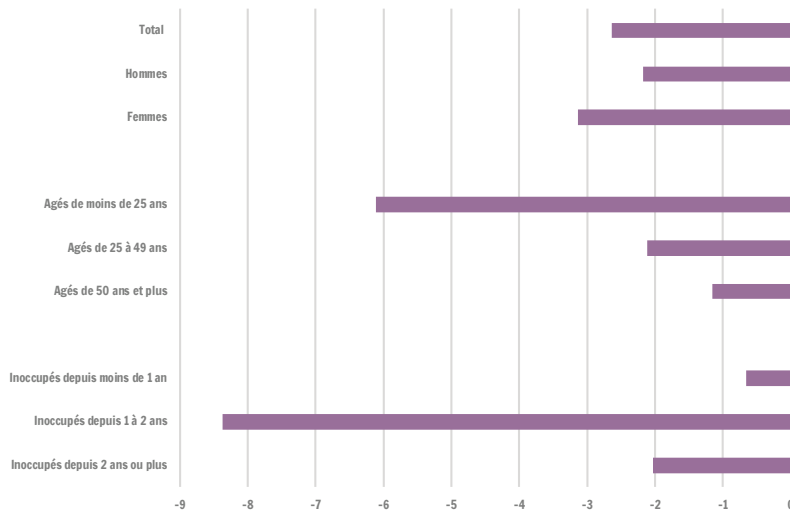
Le graphique montre la déclinaison du taux de chômage selon la durée d'inoccupation. Le taux de chômage de longue durée est un indicateur fréquemment utilisé. Il ne doit pas être confondu avec un autre indicateur très courant, la part du chômage de longue durée (qui n'apparaît pas dans le graphique), que nous utiliserons aussi dans cette brève analyse.

En 2019, la majorité des demandeurs d'emploi (43,7 %) sont inoccupés depuis moins d'un an, alors qu'en début de période, les inoccupés depuis 2 ans et plus étaient les plus nombreux (47,2 % en 2000). En 2003, ces 2 catégories ont le même poids, mais le chômage de longue durée reprend ensuite le dessus jusqu'en 2009. A partir de 2009, le poids du chômage de courte durée est plus important que celui du chômage des inoccupés depuis au moins 2 ans ; le taux de chômage des inoccupés depuis moins d'un an voit ainsi sa courbe passer au-dessus de celle du chômage des inoccupés depuis au moins 2 ans.

La part des demandeurs d'emploi inoccupés depuis 1 à 2 ans augmente légèrement et régulièrement jusque 2015, passant de 15 à 18 % du nombre de DEI, mais diminue en 2016, atteignant 17 %, se redresse légèrement en 2018 et reprend sa diminution en 2019 (17,8 %). Leur taux de chômage reste relativement stable.

Evolution du chômage administratif

Taux de croissance entre 2018 et 2019 du nombre de DEI (en %)



En 20189 la Wallonie comptait en moyenne 203 247 chômeurs au sens administratif (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits - DEI). Entre 2018 et 2019, leur nombre a reculé de 5 510 unités, soit -2,6 %. Cette baisse du chômage administratif est plus importante chez les jeunes (-6,1 %) et chez les inoccupés depuis 1 à 2 ans (-8,4 %). Durant la même période, le chômage a légèrement régressé chez les inoccupés depuis moins d'1 an (-0,7 %). Le recul est légèrement supérieur chez les femmes (-3,1 %) que chez les hommes (-2,2 %).

Sources : ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Le taux de chômage administratif est calculé en divisant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI - total ou selon la durée d'inoccupation) par la population active.

Le numérateur est fourni par les organismes de placement (Forem et ADG pour la Wallonie, Vdab et Actiris pour la Flandre et Bruxelles) qui comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi.

Les actifs utilisés au dénominateur des taux de chômage sont issus des comptes de l'emploi élaborés par le Steunpunt Werk à partir de différentes sources : ONSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ces données sont rapidement disponibles et permettent l'analyse des caractéristiques du chômage.

Cependant, d'une part, elles ignorent le chômage de personnes qui ne se déclarent pas au chômage parce qu'elles ne voient pas l'intérêt de s'inscrire, d'autre part, elles comptabilisent des individus qui ne cherchent pas de travail, mais voient un avantage financier à s'inscrire au chômage.

Par ailleurs, le chômage administratif est fortement influencé par la réglementation. Par exemple, la modification intervenue le 1^{er} janvier 2012, limitant à trois ans le droit aux allocations d'insertion, a influencé, à la baisse, le nombre de chômeurs mesuré par les statistiques administratives.

Enfin, les séries étant collectées par quatre organismes différents (Forem, ADG, VDAB et Actiris), les données ne sont pas parfaitement comparables entre régions.

Les différences dans le mode de calcul de la population active accentuent le manque de comparabilité entre le taux bruxellois et celui des deux autres régions.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat, les séries statistiques du marché du travail en Wallonie : <https://www.iweps.be/tag/emploi> et la vidéo « Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ? » <http://www.youtube.com/watch?v=qJgGDSjwbXE>

Personnes de contact : **Didier Henry** (dhe@iweps.be) - **Valérie Vander Stricht** (vva@iweps.be)
Prochaine mise à jour : janvier 2021